

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) 1907/2006



Nom du produit : RENISO TRITON SE 55  
Révision : 20.05.2010 Version : 6.0.1  
Date d'impression : 06-01-2011

### 01. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

#### Nom du produit

RENISO TRITON SE 55

#### Fabricant/fournisseur

BRB International B.V.

#### Rue/Boîte Postale

BRANSKAMP 12

#### Sigle du pays/Code postal/Localité

6014 CB ITTERVOORT

#### Téléphone / Fax

+31 475 - 560300 / +31 475 - 566144

#### Contact

Marco Vandewall (E-mail: msds@brbbv.com)

#### Renseignements en cas d'urgence

+31 475 - 560300 (Seulement aux heures de bureau 8:00 - 16:30)

### 02. Identification des dangers

Selon les données qui nous connaissons le produit n'est pas une matière dangereuse selon la loi allemande "ChemG" et le direct.67/548+87/432/CEE.

#### Principaux dangers

##### Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification : R 52/53

##### Règlement (CE) No 1272/2008 (SGH)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification : Aquatic Chronic 3 ; H412

### 03. Composition/informations sur les composants

#### Composants contribuant aux dangers

TRIARYLPHOSPHATE

Quote-part : 0,25 - 1 %

Classification 67/548/CEE : N ; R50/53

Classification 1272/2008 (SGH) : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 04. Premiers secours

#### Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Informations supplémentaires voir sous "Informations toxicologiques".

#### En cas d'inhalation

Conduire à l'air frais.

#### Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

#### Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

#### En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin. Garder au repos.

### 05. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau.

#### Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau.

Nom du produit : RENISO TRITON SE 55  
Révision : 20.05.2010 Version : 6.0.1  
Date d'impression : 06-01-2011

**Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant**

En cas d'incendie ne pas respirer les fumées.

**Mesures particulières de protection**

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

**Indications complémentaires**

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

**06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour protection de l'environnement**

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage/récupération**

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant. Rincer

**07. Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour la manipulation**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Le récipient doit être sec et hermétiquement fermé.

**Indications concernant le stockage commun**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Autres indications sur les conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

Classe d'entrepôt VCI : 10

**08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**

Aucune mesure particulière nécessaire.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire**

Néant, mais éviter l'inhalation des vapeurs.

**Protection des mains**

Utiliser gants de protection.

**Protection des yeux**

Utiliser des lunettes de protection.

**09. Propriétés physiques et chimiques**

**Renseignements importants pour la sécurité**

Etat d'unité :				liquide
Odeur :				typique à l'espèce
Couleur :				jaune
Point d'ébullit. :	( 1013 hPa )			non applicable
Point d'éclair :				286 °C
Masse volumique :	( 20 °C )	environ		1,01 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )			insoluble
Viscosité :	( 20 °C )			n'est disponible

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) 1907/2006



Nom du produit : RENISO TRITON SE 55  
Révision : 20.05.2010 Version : 6.0.1  
Date d'impression : 06-01-2011

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### Produits de décomposition dangereux

Ne se produit pas jusqu'au début de l'ébullition.

## 11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE). Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

## 12. Informations écologiques

Ne pas jeter ce produit sans traitement, dans les égouts/les parages et ne pas le déposer sur les dépôts officiels.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Sous observation des prescriptions locales officielles

## 14. Informations relatives au transport

### Transport par terre ADR/RID

#### Classification

Non dangereux selon ADR/RID.

Classe : -

### Transport maritime IMDG/GGVSee

#### Classification

Non dangereux selon IMDG.

IMDG-Code : -

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

#### Classification

Non dangereux selon l'IATA.

Classe : -

### Autres renseignements pour le transport

néant

## 15. Informations relatives à la réglementation

Selon les données qui nous connaissons le produit n'est pas une matière dangereuse selon la loi allemande "ChemG" et le direct.67/548+87/432/CEE.

### Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

#### Phrases R

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases S

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

### Règlement (CE) No 1272/2008 (SGH)

#### Classification

##### Classes de risques et catégories des risques

Aquatic Chronic 3

#### Étiquetage

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans amener à un dispositif de combustion ou à un dépôt approprié ou recycler.

### Réglementations nationales

#### Classe de pollution des eaux

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) 1907/2006



**Nom du produit :** RENISO TRITON SE 55  
**Révision :** 20.05.2010      **Version :** 6.0.1  
**Date d'impression :** 06-01-2011

---

Classe : - selon VwVwS

---

### 16. **Autres informations**

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

#### **Autres renseignements**

##### **Modifications décisives pour la sécurité**

15. SGH - Mentions de danger · 15. SGH - Conseils de prudence

##### **Phrases R des substances contenues**

50/53      Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### **SGH Mentions de danger des substances contenues**

H400      Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

---